



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ESPACE, SPONSORING & BRANDING

### A. DETAILS DU CONTACT

<b>Societe :</b>		
<b>Nom du Contact :</b>		
<b>Boite postale :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Ville:</b>	<b>Wilaya, Province:</b>	<b>Pays :</b>
<b>Code Postal :</b>	<b>Téléphone:</b>	<b>Fax :</b>
<b>Mobile :</b>	<b>E-mail :</b>	<b>Site Web :</b>
<b>Registre de Commerce :</b>	<b>Identifiant Fiscale :</b>	<b>Article d'imposition :</b>

### B. DÉTAILS DU STAND EN PACK

Veuillez cocher ci-dessous l'option de stand de votre choix :

Prix / m <sup>2</sup>	DZD 28,000	DZD 35,000	DZD 26,500	DZD 25,000	DZD 48,000
<b>Options</b>	<b>Stand Aménagé (min 12 m<sup>2</sup>)</b> Eclairage Tapis Enseigne 1 Desk 1 Table 3 Chaises 1 Corbeille	<b>Stand Aménagé Plus (min 12 m<sup>2</sup>)</b> Eclairage Tapis Enseigne 1 Desk, 1 Table 3 Chaises 1 Corbeille Traitement de Façade en bois avec signalétique logo.	<b>Stand Aménagé Extérieur (min 12 m<sup>2</sup>)</b> Chapiteaux Eclairage Tapis Enseigne 1 Desk 1 Table 3 Chaises 1 Corbeille	<b>Espace - Non Aménagé Interieur / Extérieur (min 18 m<sup>2</sup>)</b> Espace Nu	<b>Espace - Non Aménagé (min 18 m<sup>2</sup>)</b> Conception et construction d'un stand spécifique par MMC
<b>m<sup>2</sup></b>					
<b>Montant (Prix X m<sup>2</sup>)</b>					

**NB:** DZD 50,000 Frais d'intervention prestataires pour les clients ayant leur propre fournisseur (pour l'option de l'espace nu).

Numéro de stand:
------------------

## C. DÉTAILS DU SPONSORING

Opportunités de Sponsoring	Prix	Montant
Sponsor Cocktail d'Inauguration- exclusivité	DZD 500,000	
Sponsor d'une Soiree – Exclusivite 1ere Soiree	DZD 1,500,000	
Sponsor d'une Soiree – Exclusivite 2eme Soiree	DZD 1,500,000	
Sponsor d'une Soiree – Exclusivite 3eme Soiree	DZD 1,500,000	
ICTMAGHREB CONFERENCE ZONE SPONSOR- Exclusive	DZD 2,000,000	
Sponsor VIP LOUNGE Area – Exclusif	DZD 1,500,000	
Sponsor de la zone d'enregistrement – Exclusif	DZD 1,000,000	
START-UP ZONE SPONSOR – exclusivité	DZD 1,500,000	
Sponsor Zone Presse - exclusivité	DZD 1,000,000	
Sponsor ICT CUP – Reserve a 3 Sponsor ou en exclusivité	DZD 800,000 ou DZD 2,000,000	
Sponsor Sante & Securite – Exclusif	DZD 500,000 + Masks & GEL	
Sponsor Pavillon ICT Africa – exclusivité	DZD 2,000,000	

## D. DÉTAILS DU BRANDING

Opportunités de Sponsoring	Prix	Montant
Invitations VIP pre-evenement – Exclusif	DZD 1,000,000	
Cordons & Badges – Exclusif	DZD 600,000	
Votre logo sur les PILIERS du Palais de la Culture	DZD 250,000	
Organisation de votre conference de presse	DZD 150,000	
Espace Atelier & Presentation Exposant	DZD 100,000	
Sac Visitors	DZD 1,000,000	

## E. DÉTAILS DU SITE WEB ET DE CATALOGUE

Publicité sur Site Web et de Catalogue	Prix	Montant
Banner – Visitor Registration Page	DZD 200,000	
Banner – Conference program Page	DZD 150,000	
PUB Catalogue – 2eme de Couverture	DZD 120,000	
PUB Catalogue – 3eme de Couverture	DZD 120,000	
PUB Catalogue – 4eme de Couverture	DZD 200,000	
PUB Catalogue – Page Quadri	DZD 80,000	
PUB ICT MAGHREB MAGAZINE- 2eme de Couverture	DZD 120,000	
PUB ICT MAGHREB MAGAZINE- 3eme de Couverture	DZD 120,000	
PUB ICT MAGHREB MAGAZINE- 4eme de Couverture	DZD 180,000	
PUB ICT MAGHREB MAGAZINE- Page Quadri	DZD 80,000	
PUB ICT MAGHREB MAGAZINE– Demi-Page	DZD 45,000	

## F. SUPPLÉMENTS

	Prix	Tick	Montant
<b>Index du Site Web &amp; Catalogue</b> Votre logo et fiche d'entreprise ainsi que les informations de votre société.	<b>DZD 25,000</b> <b>(obligatoires)</b>	<input type="checkbox"/>	<b>DZD 25,000</b>
<b>Frais d'inscription obligatoires</b> Badges Expositant, 2 Place véhicule (Parking 2000 avec navettes), l'assurance responsabilité civile	<b>DZD 35,000</b> <b>(obligatoires)</b>	<input type="checkbox"/>	<b>DZD 35,000</b>

## G. CONFIRMATION

Articles	Montant
<b>Stand d'Exposition</b>	<b>DZD</b>
<b>Sponsoring</b>	<b>DZD</b>
<b>Branding</b>	<b>DZD</b>
<b>Site Web &amp; Catalogue</b>	<b>DZD</b>
<b>Index du Site Web &amp; Catalogue</b> Votre logo et fiche d'entreprise ainsi que les informations de votre société.	<b>DZD 25,000</b>
<b>Frais d'inscription obligatoires</b> Badges Expositant, 2 Place véhicule (Parking 2000 avec navettes), l'assurance responsabilité civile	<b>DZD 35,000</b>
<b>19% TVA</b>	<b>DZD</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>DZD</b>

## E. CALENDRIER ET PROCÉDURE DE PAIEMENT

### Modalités de paiement:

50% - immédiatement après la signature du contrat.

50% - 1 mois avant l'événement

Pour les contrats signés 1 mois avant l'événement, le paiement est de 100%

### Tous les paiements doivent être effectués à:

EURL MMCOMMUNICATION

BANQUE CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE "CPA"

COMPTE : 00400126400000573934

AGENCE : CPA HYDRA

**Ce formulaire de demande d'espace sert de contrat officiel entre MM Communication et le client.**

**Lors de la signature du contrat, le client confirme, reconnaît et accepte les termes et conditions définis dans le présent contrat.**

**Le signataire de ce formulaire de demande d'espace signé en tant que signataire autorisé du client et possède tout le pouvoir et l'autorité nécessaires pour lier le client à ce contrat.**

### Date :

<b>Nom de l'exposant ou de son représentant :</b>	<b>Signature de l'exposant ou de son représentant :</b>	<b>Cachet de l'entreprise :</b>
---	---	---------------------------------

# TERMES & CONDITIONS

## 1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

- **Réservation** - désigne la réservation par l'exposant de la place disponible à l'exposition.
- **Contrat** - désigne le contrat d'espace, ainsi qu'un stand shell ou un forfait, ainsi que tout autre service à valeur ajoutée au salon conclu entre l'organisateur et l'exposant.
- **Exposition** - désigne l'événement détaillé sur le formulaire de demande d'espace. «Manuel de l'exposition» désigne tout manuel pouvant être préparé par l'organisateur et distribué aux exposants ou disponible sur le site internet de l'exposition avant l'exposition, exposant les aspects pratiques de leur participation à l'exposition.
- **Exposant** - désigne toute personne, entreprise ou société qui a fait une demande et qui a obtenu un espace dans l'exposition, ses employés ou ses agents.
- **Propriétaire** - désigne les propriétaires et les gestionnaires du lieu d'exposition désigné, ses employés ou ses agents.
- **Organisateur** - désigne MMCommunication ses employés ou ses agents.
- **Termes et conditions** - désigne les présents termes et conditions, ainsi que tout calendrier annexé aux présentes.
- **Service à valeur ajoutée** - doit inclure, sans limitation, la location de salles de réunion, une assurance, des accords de parrainage, des places de délégué et en ligne.

## 2. RÉSERVATIONS

- L'organisateur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'accepter ou de refuser toute réservation. Toutes les réservations sont vendues sous réserve de disponibilité, du contrat et des présentes conditions générales. Les termes et conditions doivent être lus attentivement par l'exposant avant de faire une réservation et toute question les concernant doit être adressée à l'organisateur avant la confirmation de la réservation. La confirmation de la réservation constitue l'acceptation de ces termes et conditions. L'organisateur se réserve le droit de fournir, sur le salon, un stand alternatif à celui spécifié sur la réservation, si la tenue du salon l'exige raisonnablement.
- Dès l'acceptation de la demande d'espace, un contrat doit être conclu entre l'organisateur et l'exposant dans les termes des présentes conditions, sous réserve des modifications mentionnées, et en ce qui concerne l'espace alloué, la relation entre le donneur de licence et le preneur de licence naîtra immédiatement et continuera entre Exposant. En cas de non-paiement d'une somme due ou de manquement ou de non-respect de l'une de ces conditions par l'Exposant, l'Organisateur aura le plein droit de révoquer cette licence et de revenir sur l'espace alloué et pourra révoquer et exclure l'exposant, sans préjudice du recouvrement de toutes les sommes dues au titre des présentes, de toutes les autres réclamations contre les exposants et du droit de recouvrer les dommages causés à l'organisateur.
- La demande d'espace doit contenir des détails sur les expositions proposées et le nom de toute autre société représentée par l'exposant dont les produits doivent être présentés ou dont les services doivent être mentionnés sur le stand. Les frais d'espace ne comprennent pas les taxes applicables des gouvernements fédéraux ou locaux ou des municipalités, qui doivent toutes être supportées par l'exposant. Actuellement, de telles taxes ne sont pas perçues.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler une réservation moyennant un préavis à l'exposant ou à l'agent en cas de défaut de paiement de la part de l'exposant aux dates prévues. Dans ce cas, aucune somme déjà versée à l'organisateur ne sera remboursée. Toute perte subie par l'organisateur à la suite des actions de l'exposant doit être payée par l'exposant aux organisateurs.

- En cas de coentreprise, à quelque titre que ce soit, l'exposant est réputé avoir obtenu le consentement de tous les participants individuels à toutes les conditions du présent contrat.
- L'organisateur a réservé le droit exclusif de déterminer la taille, l'aménagement et la position de tout stand. L'exposant acceptera une nouvelle taille de stand, une nouvelle disposition ou une nouvelle position s'il est raisonnable que l'organisateur exerce ce droit.
- En cas d'insolvabilité de l'exposant, de faillite ou de liquidation d'une société anonyme, le contrat conclu avec elle sera déclaré nul et toutes les sommes déjà versées seront conservées par l'organisateur.
- L'exposant ne peut céder, sous-louer ou octroyer de licences sur aucune partie de l'espace qui lui est attribué, pas plus que la publicité de sociétés qui ne sont pas des exposants dignes de foi se présenter sur son stand. Seuls les produits, services et entreprises mentionnés dans le formulaire de candidature ou le contrat peuvent être intégrés dans le stand.

## 3. DROITS DE L'ORGANISATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE

- L'organisateur, le propriétaire et les personnes autorisées par eux ont le droit de pénétrer sur le lieu de l'exposition à tout moment pour procéder à des inspections, exécuter des travaux, réparer ou modifier des édifices et à toute autre fin. Sauf en cas de dommage volontaire ou de négligence grave, aucune indemnité ne sera versée à un exposant pour les dommages, pertes ou inconvénients causés. L'organisateur peut à tout moment, dans l'intérêt de la bonne gestion de l'exposition, imposer toute autre réglementation d'application générale qu'il jugera utile, à sa seule discrétion.
- L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces termes et conditions, et la décision de l'organisateur sera définitive. Aucune modification, ajout d'ajout ou renonciation à ces termes et conditions ne pourra libérer un exposant de son contenu.

## 4. POLITIQUE PRIVÉE

En signant le contrat, l'exposant donne son accord à l'organisateur en vertu de toutes les lois en vigueur sur la protection des données.

communiquer avec les exposants par téléphone, fax, courrier électronique et courrier et utiliser ses informations personnelles pour :

objectifs, à savoir : pour les objectifs internes de l'organisateur, qui comprennent le traitement des comptes, l'analyse interne des exposants, la publication des détails de l'exposant sur le site Web de l'exposition, dans le catalogue officiel de l'exposition et / ou dans tout autre répertoire lié à l'exposition ou à l'industrie correspondante dans chaque cas, que ce soit sous forme imprimée, électronique ou sur tout autre support, invitant les exposants à d'autres manifestations organisées par l'organisateur ou son groupe, la divulgation d'informations aux sous-traitants qui fournissent des services dans le cadre de l'exposition (y compris, mais sans s'y limiter, les aménagements extérieurs, la sécurité) entreprises d'enregistrement, de nettoyage et de transport, traitiers, ingénieurs et électriciens), divulgation aux entreprises de publipostage et divulgation ou transmission des données personnelles des exposants aux membres du groupe de l'organisateur dans le monde entier pour lui permettre de développer davantage son activité et ses services aux exposants.

L'organisateur peut également transmettre les informations relatives aux exposants à des tiers qui fournissent des biens et des services susceptibles d'intéresser les exposants. L'exposant doit informer l'organisateur par écrit s'il ne souhaite pas que ses informations personnelles soient utilisées de l'une des manières mentionnées ci-dessus.

## 5. ASSURANCES

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages causés par les landes à tous biens de l'exposant ou de toute autre personne, pour la perte, l'endommagement ou la destruction de ceux-ci par le feu de guerre ou d'autres voitures, de quelque manière que ce soit, de toute perte ou tout dommage subi par un exposant. en raison de défauts dans l'immeuble appelé par incendie tempête tempête foudre national urgence guerre conflits du travail grèves ou lock-out troubles civils explosion inévitable accident force majeure ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'organisateur, qu'il s'agisse de ejusden generis. Ou non ou pour tout dommage ou perte acceptable si, en raison de tels événements, l'ouverture du Salon est empêchée ou reportée ou abandonnée, ou si un bâtiment devient totalement ou partiellement indisponible pour la tenue du Salon. L'exposant sera responsable des réclamations de tiers résultant de l'aménagement de son propre stand et de leur part dans le schéma de la coque, ainsi que de toute perte matérielle des dommages causés au stand de base. Étant donné que les organisateurs n'accepteront aucune responsabilité pour l'un des problèmes susmentionnés, l'exposant doit se couvrir avec une assurance à cet égard et dans la mesure du possible, et l'organisateur se réserve le droit d'exiger la visualisation de cette police.

## 6. INSTRUCTIONS ET DIRECTIONS

- Vous devez vous conformer à toutes les instructions et instructions données par notre personnel et les responsables du site. En particulier, vous devez vous conformer à tous les statuts, annonces de sécurité et règlements des sites pertinents lors de votre participation au salon. Un manuel de l'exposant contenant des instructions détaillées pour l'organisation du salon sera remis à chaque exposant.
- L'exposant est totalement responsable de l'obtention des visas et des formalités douanières.
- Les stands doivent être correctement tenus en main et les expositions exposées pendant toute la durée de l'exposition aux visiteurs. Aucune exposition ne peut être enlevée avant la fin de l'exposition sans l'autorisation écrite de l'organisateur, qui ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les objets d'exposition et le matériel d'aménagement du stand doivent être retirés du bâtiment dans les délais impartis par l'organisateur. L'exposant indemniserà l'organisateur pour toutes les dépenses engagées pour ne pas avoir respecté cette condition.

## 7. CONDITIONS DE PAIEMENT

Modalités de paiement :

50% - immédiatement après la signature du contrat.

50% - 1 mois avant l'événement

Pour les contrats signés 1 mois avant l'événement, le délai de paiement est de 100%

### Tous les paiements doivent être effectués à:

EURL MMCOMMUNICATION

BANQUE CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE "CPA"

COMPT : 00400126400000573934

AGENCE : CPA HYDRA

## 8. POLITIQUE D'ANNULATION

L'organisateur peut résilier le contrat si :

- L'exposant ne respecte pas les conditions de paiement décrites ci-dessous. L'espace alloué sera annulé et tout paiement effectué ne sera pas remboursé.
- L'exposant notifie par écrit son intention de se retirer. Sans préjudice des droits et recours de l'organisateur, l'organisateur peut, à sa discrétion, permettre à l'exposant de se retirer du salon, sous réserve du paiement d'un pourcentage de son prix contractuel total par l'exposant à l'organisateur en contrepartie de la libération de leurs frais. contrat comme suit :

Jusqu'à 6 mois avant l'exposition - 25% du coût total

Entre 3 et 6 mois avant l'événement - 50% du coût total

Entre 1 et mois avant l'événement - 75% du coût total

Moins d'un mois avant l'événement - 100%

Si un exposant ne s'occupe pas de la surface de stand qu'il a demandée ou qui lui a été attribuée et que l'organisateur peut louer l'espace à une autre société (et non en déplaçant un autre stand), les exposants sont tenus de payer tous les frais de location du stand, sera décrit dans la facture à émettre pour le paiement.

## 9. TIERCE PARTIE

Aucune personne qui n'est pas partie prenante au contrat n'a aucun droit en vertu du contrat, y compris les présentes conditions générales, et en particulier n'a pas le droit de faire appliquer les conditions de ces conditions générales.

## 10. CONFORMITÉ ET DROIT

L'exposant doit se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes pour l'exécution du contrat et pertinentes pour l'exposition. La corruption ou toute autre forme de pratique commerciale contraire à l'éthique est interdite en ce qui concerne l'exposition et toutes les transactions commerciales en rapport avec l'exposition doivent être correctement enregistrées conformément aux lois applicables.

## 11. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

- En cas de litige résultant du contrat, y compris des présentes conditions générales, nous tenterons de le régler. À cette fin, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous consulter ou négocier de bonne foi avec vous et pour tenter de parvenir à un règlement juste et équitable, satisfaisant les deux parties. Bien que cela ne limite pas votre droit de poursuivre en justice, si nous ne parvenons pas à régler un différend avec vous par voie de négociation dans un délai de 15 jours, nous pourrions vous proposer de tenter de le régler par médiation.
- L'organisateur ne peut accepter aucune contestation ou réclamation à leur encontre à moins que celle-ci soit soumise par écrit à l'adresse indiquée ci-dessous dans les deux semaines suivant la date de clôture du Salon. Toutes les réclamations et litiges seront réglés à Algérie conformément à la loi et aux coutumes de Algérie ou dans le pays d'origine de l'exposant si l'organisateur décide de le faire.